

REPUBLIQUE DU BURUNDI



Investir dans les populations rurales

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI
"PAIFAR-B"

DON FIDA N° 2000001940

BP 6457 Bujumbura

Appel à manifestation d'intérêt :

Sociétés de conseil (Bureaux ou Cabinets d'études)

Intitulé de la mission :

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES CHARGE DE MENER UNE ETUDE SUR LA RENTABILITE ET LA VIABILITE DES COOPERATIVES ET ENTREPRISES AGRICOLES ENDETTEES AUPRES DU SECTEUR FINANCIER EN GENERAL ET DES IMF EN PARTICULIER

Référence : PAIFAR-B/ 06 /S/2026-2027

Date de publication : 30 /10 /2026

Date de dépôt des AMIs : 20 /11 /2026

OCTOBRE 2026

Remarques liminaires

Le présent document prend appui sur la première édition du document type pour la passation de marchés consacré à l'annonce d'un appel à manifestation d'intérêt (sociétés de conseil). Ce document publié par le FIDA, disponible à l'adresse <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>, doit être utilisé pour les projets financés par le Fonds.

Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu.



APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI "PAIFAR-B"

Intitulé de la mission :

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES CHARGE DE MENER UNE ETUDE SUR LA RENTABILITE ET LA VIABILITE DES COOPERATIVES ET ENTREPRISES AGRICOLES ENDETTEES AUPRES DU SECTEUR FINANCIER EN GENERAL ET DES IMF EN PARTICULIER

1. Présentation générale du Projet

Le Gouvernement de la République du Burundi met en œuvre, avec l'appui du **Fonds International de Développement Agricole (FIDA)**, le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale au Burundi (**PAIFAR-B**). Ce projet cible les petits exploitants agricoles, les Organisations Paysannes (OP), les femmes, les jeunes ruraux, les micro-entrepreneurs ruraux, les PME, sans oublier les populations vulnérables.

Objectif de développement : Renforcer l'inclusion financière des populations rurales (les producteurs, les OP, les femmes, les jeunes, les micro entrepreneurs et les vulnérables), agricoles et non agricoles, en comblant les écarts entre la demande et l'offre en services financiers et non financiers.

Financement du projet :

- Le financement global initial du projet est de **38 609 10³ USD** dont le don FIDA 64,6%, les contributions des IMF et Banques : 23,2%, les contributions des bénéficiaires : 5,5% et la contribution du Gouvernement : 6,7%
 - Le financement global additionnel du projet est de **26 243 10³ USD** dont le don FIDA 73,54%, les contributions des IMF et Banques : 23,44% et la contribution du Gouvernement : 3,02%
- Le total du financement est de 64,852 millions de USD avec le don du FIDA de 44,235 millions de USD, soit 68,2% du financement global.

Zone d'intervention :

Toutes les provinces du pays sauf la mairie de Bujumbura. En première phase, le projet a concentré ses interventions dans les zones bénéficiaires des interventions des projets techniques financés par le FIDA. En 2024, il a étendu ses interventions dans les anciennes provinces de Muyinga, Rumonge et Makamba et en 2025 avec le financement additionnel, les interventions du projet ont couvert tout le pays sauf la ville de Bujumbura.

Groupes cibles :

Pour les 2 financements, le nombre total des ménages bénéficiaires est de 154 200 dont 117 700 ménages ruraux membres des coopératives, 16 500 ménages AGR, 9 500 jeunes micro entrepreneurs, 10 000 ménages vulnérables et 500 PME/PMI. Le nombre total des bénéficiaires atteint 200 660 dont près de 80% sont dans les sociétés coopératives.

Stratégie d'intervention

Le PAIFAR-B adopte une approche holistique visant à assurer l'accès aux services financiers et non financiers, diversifiés, en faveur d'une large gamme d'entreprises agricoles et non agricoles.

- Le mécanisme de financement prévu comporte deux volets :

Une ligne de crédit : elle sera accordée aux IMF et banques éligibles, en complément de leurs ressources propres en vue de couvrir, efficacement, les besoins financiers des groupes cibles du projet ;

Un fonds de garantie : il permettra de couvrir les risques encourus dans l'offre de services financiers aux groupes cibles, notamment pour le maillot production et pour les jeunes micro entrepreneurs.

Le projet accompagne les petits producteurs pour renforcer leur crédibilité par rapport aux produits offerts par les institutions financières : professionnalisation des coopératives, alphabétisation des vulnérables avant leur structuration en GCS, formation en éducation financière et connexion aux IMF, appui à l'éducation financière des petits exploitants en GCS avant leur connexion et financement.

Au niveau institutionnel, le projet appui la banque centrale pour l'élaboration et l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale d'inclusion financière.

Au niveau du Réseau des Institutions de Microfinance (RIM), le projet appui la mise en place de l'académie de la microfinance et le renforcement des capacités des cadres et agents des institutions de microfinance.

Le projet appui également les IMF pour la digitalisation et l'extension dans des nouvelles zones.

Les composantes du projet :

- **La Composante 1** : Contribuer à l'opérationnalisation de la stratégie d'inclusion financière. Elle a pour objectif de promouvoir un environnement favorable à une réelle inclusion financière des populations rurales cibles.
- **La composante 2** : Renforcer l'offre de services financiers en milieu rural pour mieux répondre aux besoins des populations ciblées. Elle vise à accroître le taux d'inclusion financière en milieu rural (agricole et non agricole), à travers le renforcement des capacités des IMF.
- **La composante 3** : Coordination du PAIFAR-B

Partenaires clés du projet : (i) BRB et le RIM pour le volet institutionnel, (ii) les IMF et Banques pour les services financiers et non financiers aux bénéficiaires (participants au projet), (iii) CAPAD pour l'accompagnement des coopératives, (vi) AUXFIN pour la gestion des risques.

2. Contexte de l'étude

Au Burundi, le secteur agro-pastoral est le moteur principal de l'économie nationale. Pour structurer les chaînes de valeur stratégiques comme le **Riz, le Maïs, le Lait**, le paysage socio-économique s'appuie sur deux piliers complémentaires : les **sociétés coopératives** (modèle communautaire et de regroupement des producteurs) et les **entreprises agricoles privées** (PME, agro-industries de transformation, exploitations fermières commerciales).

Qu'il s'agisse de financer des campagnes de collecte, l'achat d'intrants (engrais, semences) ou des investissements productifs (complexes de séchage, minoteries, décortiqueuses, tanks à lait, camions frigorifiques), ces acteurs doivent recourir aux **Institutions de Microfinance (IMF)** et banques.

16

Cependant, l'ensemble des acteurs des filières Riz, Maïs, Lait, etc. fait face à des risques structurels et conjoncturels majeurs : chocs climatiques, volatilité des prix, gestion technique insuffisante (aflatoxines pour le maïs, ruptures de la chaîne du froid pour le lait), et difficultés d'accès aux marchés solvables. Pour les entreprises privées s'ajoutent des charges fiscales et des coûts d'exploitation fixes élevés, tandis que les coopératives souffrent souvent de faiblesses de gouvernance.

Aujourd'hui, un certain nombre de coopératives et d'entreprises agricoles se retrouvent en situation de **défaut de paiement ou de surendettement auprès des IMF**. Cette situation paralyse le secteur, menace la stabilité du portefeuille des IMF et bloque les investissements dans les filières clés. La présente étude est initiée pour mener un diagnostic financier et opérationnel croisé afin de proposer des business models viables et des plans de restructuration de dettes adaptés.

3. Objectif de l'Étude

L'objectif visé par l'étude est d'évaluer la rentabilité technico-économique et la viabilité financière des coopératives et des entreprises agricoles cibles (filieres Riz, Maïs, Lait, etc.) afin de formuler des plans de redressement opérationnel et des schémas de restructuration de leurs dettes.

4. Tâches du bureau

Les principales tâches du bureau sont :

- i. Auditer et cartographier l'endettement : dresser un état des lieux exhaustif des impayés et des encours de crédits auprès des IMF et banques partenaires du projet. Segmenter l'analyse entre le modèle coopératif (dettes souvent adossées à des cautions solidaires ou du warrantage) et le modèle d'entreprise privée (dettes adossées à des garanties réelles, hypothèques ou cautionnements personnels),
- ii. Analyser l'historique des crédits octroyés par les IMF / banques et évaluer si les conditions (taux d'intérêt effectif global, différés, maturité) sont alignées sur les réalités agricoles,
- iii. Évaluer la structure du capital : analyser le levier financier pour les entreprises privées (ratio dettes / capitaux propres) et le niveau de capitalisation pour les coopératives (parts sociales),
- iv. Cartographier les risques juridiques liés aux garanties : analyser les risques d'exécution des hypothèques pour les chefs d'entreprises et de rupture de cohésion sociale pour les membres des coopératives en cas de saisie.
- v. **Analyser la rentabilité par filière et par statut juridique :**
 - o **Pour les filières Riz et Maïs :** Évaluer l'efficacité de l'approvisionnement en intrants, la logistique de collecte, les capacités et infrastructures de stockage (maîtrise des techniques de séchage et du warrantage). Calculer les coûts de revient au kilo (production, collecte, séchage, usinage) et les marges nettes.
 - o **Pour la filière Lait :** Analyser les volumes collectés, la gestion technique des Centres de Collecte de Lait (CCL), la dépendance énergétique (coût du carburant pour les générateurs, électricité) et l'accès aux réseaux de distribution. Calculer le coût de revient du litre de lait (collecte, traitement thermique, emballage, logistique vers les centres urbains comme Bujumbura et Gitega),
 - o **Différenciation :** Intégrer les charges fiscales (impôts sur les bénéfices, taxes communales) et salariales spécifiques aux entreprises privées, comparativement au régime des coopératives.

10

- vi. **Gouvernance et Management** : Évaluer les systèmes d'information de gestion et de comptabilité (logiciels, états financiers audités pour les entreprises vs comptabilité de caisse simplifiée pour les coopératives).
- vii. **Identifier les causes du défaut de paiement** : Déterminer si le surendettement est lié à des facteurs de marché (mévente, baisse des cours), opérationnels (pertes post-récoltes/post-traite) ou structurels (sous-capitalisation, mauvaise gouvernance ou gestion managériale défaillante),
- viii. **Modéliser la viabilité à long terme (3 à 5 ans)** : Développer des projections financières basées sur des modèles d'exploitation robustes, adaptés à chaque type d'acteur.
- ix. **Concevoir des stratégies de restructuration financière** : Formuler des propositions négociables avec les IMF (moratoires, rééchelonnements indexés sur les flux de trésorerie réels, abandon de pénalités) en stricte conformité avec le cadre réglementaire de la **Banque de la République du Burundi (BRB)**.
- x. Élaborer des modèles financiers prévisionnels contextualisés (Bilan, Compte de résultat, Plan de trésorerie mensualisé) avec analyses de sensibilité.
- xi. Proposer des plans d'apurement différenciés : plans collectifs ou mutualisés pour les coopératives ; plans individualisés ou de restructuration de haut de bilan (ex : pistes d'ouverture de capital, entrée d'investisseurs) pour les entreprises privées.

5. Approche méthodologique

Sans préjuger la pertinence des offres qui seront soumises par les bureaux, certaines orientations méthodologiques sont proposées en vue d'assurer une réelle participation de tous les intervenants et une meilleure représentativité des différents groupes cibles.

Au niveau des sources de données et d'informations secondaires, le consultant exploitera les différents documents du projet et ceux des parties prenantes en rapport avec le sujet.

Pour la collecte des données primaires, le consultant réalisera des entretiens et un sondage auprès des acteurs du secteurs financiers (banques et IMF partenaires du PAIFAR-B), des sociétés coopératives et des entreprises agricoles en utilisant des outils préalablement validés par le projet. Les données collectées sur un échantillon représentatif seront traitées et analysées pour des fins de rapportage.

Le rapport de cadrage, le rapport provisoire et le rapport final seront soumis au projet pour approbation.

6. Livrables Attendus et échéance

Les Livrables / résultats attendus ainsi que les échéances pour les atteindre sont repris dans le tableau qui suit :

16

Réf	Livrable	Descriptif du contenu (Coopératives & Entreprises)	Échéance
L1	Rapport de cadrage	Méthodologie validée, critères de sélection de l'échantillon (coopératives vs entreprises agricoles), questionnaire et guides d'entretien adaptés aux deux cibles et chronogramme.	J+10
L2	Rapport provisoire (diagnostic global, analyse de la rentabilité et de la viabilité des sociétés coopératives et des entreprises agricole)	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie consolidée de la dette par IMF, comptes d'exploitation analytiques par filière et par statut juridique, diagnostic des causes des impayés, - Résultat d'analyse de la rentabilité et de la viabilité des coopératives et entreprises agricoles, - Modèles de projections financières à 3-5 ans, plans d'apurement détaillés pour les coopératives et propositions spécifiques pour les entreprises (incluant l'aspect fiscal/capital). 	J+55
L3	Rapport final validé	Après intégration des commentaires du projet sur le rapport provisoire	J+60

7. Profil des Consultants à aligner

Le bureau devra aligner 2 experts à savoir :

Le Consultant chef de mission : expert en finance / microfinance

- Diplôme universitaire en Economie, en Finance, Comptabilité, Gestion ou Banque,
- Expérience générale d'au moins 5 ans en audit financier, restructuration d'entreprises en difficulté ou gestion des risques de crédit, évaluation de la rentabilité et viabilité des coopératives / entreprises agricoles,
- Expérience spécifique prouvée (avec pièces justificative : attestations de service rendu) dans les études de rentabilité, viabilité des sociétés coopératives et / ou des entreprises agricoles, gestion des risques de crédit,
- Excellente connaissance des dynamiques de l'inclusion financière rurale et de la microfinance au Burundi,
- Maîtrise parfaite du français et connaissance obligatoire du Kirundi (pour faciliter les échanges directs et sans biais avec les communautés locales sur le terrain).

Consultant agroéconomiste / Spécialiste du Développement des Entreprises Agricoles :

- Diplôme universitaire en Agroéconomie, Agronomie ou Économie rurale,
- Expérience générale d'au moins 5 ans dans l'analyse des chaînes de valeur agricoles au Burundi (Riz, Maïs, Lait) avec maîtrise à la fois de la législation nationale sur les coopératives et des réalités de la gestion des PME/entreprises agro-industrielles privées (fiscalité, droit commercial ou code de commerce burundais).
- Expérience spécifique dans les études d'analyse de la rentabilité technico-économique et viabilité financière des chaînes de valeur agricoles au Burundi (Riz, Maïs, Lait) avec maîtrise



à la fois de la législation nationale sur les coopératives et des réalités de la gestion des PME/entreprises agro-industrielles privées (fiscalité, droit commercial ou code de commerce burundais).

- Excellente connaissance des dynamiques de l'inclusion financière rurale et de la microfinance au Burundi,
- Maîtrise parfaite du français et connaissance obligatoire du Kirundi (pour faciliter les échanges directs et sans biais avec les communautés locales sur le terrain).

8. Services et équipements à fournir par le bureau

Le bureau est censé fournir durant l'exécution de la mission, son matériel informatique, ses véhicules pour le déplacement de son personnel d'appui.

9. Services et équipement à fournir par le client

Le PAIFAR-B mettra toute la documentation nécessaire à la disposition du bureau. Il est prévu que le bureau effectue des missions sur terrain pour rencontrer les intervenants et les personnes clés œuvrant dans le domaine de l'étude, collecter les données, etc., le projet facilitera les contacts.

10. Supervision et Coordination

La mission sera coordonnée par l'UFCP du PAIFAR-B.

11. Rémunération et modalités de paiement

Le montant de la rémunération et les modalités de paiement seront précisés dans le contrat après analyse des offres techniques et financières, négociation et attribution du marché.

12. Financement du marché

Le marché est financé à 100% par le PAIFAR-B à travers le Don FIDA.

13. Conditions de participation

La participation à la manifestation d'intérêt est ouverte à égalité de conditions aux bureaux / cabinets remplissant les conditions décrites dans le présent mandat.

14. Zone de l'étude

L'étude sera conduite sur tout le territoire national sauf en mairie de Bujumbura.

L'étude sera conduite sur tout le territoire national sauf en mairie de Bujumbura.

15. Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹ et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations². Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique

¹ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:
<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

² Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:
<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>.

B



en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles³

La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode basée sur la qualité et les coûts expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

16. Les critères de présélection Bureau/Cabinet de Consultance

- Les critères de sélection du cabinet sont repris dans le tableau suivant :

N°	Critères d'évaluation	Notation
BUREAU D'ETUDE		
1	Expérience générale du bureau dans la conduite des études dans les domaines de développement rural/ agricole avec preuve (statut du bureau) : note de deux (02) points par ans d'expérience générale.	20
2	Expérience spécifique du bureau avec preuve (Avoir réalisé des études de rentabilité / viabilité des sociétés coopératives et des entreprises agricoles ou des études similaires) : six points par mission avec preuve (PV de réception sans réserve ou attestations de bonne fin).	30
Total cotation du bureau		50 points
Total ramené sur 100		100 points

³ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

- Le candidat (Bureau/Cabinet) fournira toute pièce justifiant ses qualifications et son expérience **sans toutefois donner les renseignements personnels relatifs à chacun des experts, à la méthodologie, au plan de travail, etc.**
- Une étude ou un travail sans preuve (attestation de bonne fin délivrée par le **Maître d'Ouvrage** ou un PV de réception définitive) ne sera pas pris en considération.
- *A l'issu de l'avis de manifestation d'intérêt, le cabinet / bureau devra avoir une note supérieure ou égale à 70% pour être présélectionné.*

Un dossier de demande de propositions technique et financière sera envoyé par la suite aux bureaux / cabinets présélectionnés pour soumettre leurs offres techniques et financières.

Des sociétés de conseil peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d'une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après : 2.ufcoppaifarb@gmail.com avec copie à safarijeanclaude16@gmail.com 10 jours avant l'ouverture des dossiers de manifestation d'intérêt fixée le **20 / 11 / 2026 à 10.h00'** au plus tard.

Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements dans les 05 jours avant la date limite de présentation des manifestations d'intérêt.

Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite.

Elles devront être soumises à l'adresse ci-après, le **20 / 11 / 2026 à 10.h00'** au plus tard :

- Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi (PAIFAR-B)
À l'attention de : *Monsieur Callixte MASABO, Coordonnateur du Projet*
- Bujumbura, Immeuble abritant les projets et programmes du FIDA
- Avenue du Large n° 30, BP 6457
- Téléphone : + 257 22 27 59 00

Fait à Bujumbura, le **28 / 10 / 2026**

Callixte MASABO

Coordonnateur du PAIFAR-B

